

COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2006
(CONVOCATION DU 11 DECEMBRE 2006)
(Convocation du **Erreur ! Aucune variable de document fournie.**)

Aujourd'hui vendredi vingt deux décembre deux mille six à 09 heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain Rousset, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles,
M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique,
Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice,
M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques,
M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques,
Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE
DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée,
Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE
FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia,
M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle,
M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel,
Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre,
M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry,
M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge,
Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert,
M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth,
Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (à cpter de 11 h 00)	Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PUJO Colette
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 30)	M. CAZENAVE Charles à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 00)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 h 25)	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PONS Henri à Mme DARCHE Michelle
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. BANAYAN Alexis à M. MANSENCAL Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à cpter de 11 h 15)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien	

LA SÉANCE EST OUVERTE

Programme Pluriannuel des Investissements 2007/2011 - Adoption

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Présenté sous la forme traditionnelle de la segmentation budgétaire par objectif, avec une présentation par axe, avec déclinaison en sous-axes et segments budgétaires, le PPI 2007-2011, qui s'élève à 1.609 M€, retrace les orientations et objectifs affichés par la Communauté Urbaine.

La deuxième phase du tramway et le pont Bacalan/Bastide sont les opérations phares de ce PPI, puisqu'elles mobilisent le quart des crédits prévus.

Les domaines traditionnels de compétence, tels que la voirie, l'assainissement, l'urbanisme et habitat, les transports et le développement économique se voient dotés de crédits toujours aussi significatifs, sans pour autant négliger les autres secteurs (développement économique, enseignement, parcs cimetières, etc...).

Les besoins exprimés étant toujours aussi importants, l'élaboration du PPI 2007-2011 a eu, cette année encore, pour contrainte le respect d'un volume annuel d'emprunt n'excédant pas 100 millions d'euros sur le budget principal, clef de voûte du budget communautaire, afin d'être en phase avec les capacités financières de notre Etablissement public et ne pas aller au-delà d'un ratio de capacité de désendettement évalué à 7 ans.

Ceci exposé en préambule, le projet de programme pluriannuel d'investissement se présente comme suit :

I – LE PROJET DE PROGRAMME QUINQUENNAL

Tous budgets confondus, le projet de programme quinquennal 2007-2011 atteint un montant de 1,609 milliard d'euros dont :

- 1 046,7 M€ sur le budget principal (65,05 % du total).
- 562,3 M€ sur les budgets annexes (34,95 % du total).

Avec un montant annuel moyen de près de 322 M€, sur 5 ans, le PPI 2007-2011 s'avère une nouvelle fois d'un volume exceptionnel, et constitue un enjeu considérable pour l'attractivité et la compétitivité de l'agglomération bordelaise dont la Communauté Urbaine est le principal investisseur.

Hors crédits affectés au tramway, aux travaux concomitants, à l'aménagement des quais et à la réalisation du pont Bacalan-Bastide, la Communauté poursuivra dans le même temps ses missions de base dans ses autres domaines d'intervention avec 1,139 milliard d'euros, soit près de 228 M€ investis en moyenne annuelle sur cinq ans.

Les principales actions ressortant du PPI peuvent être déclinées comme suit :

AXE 1 : PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

Avec un montant de 138,2 M€ tous investissements confondus, cet axe est celui qui progresse le plus par rapport à l'an passé (+19,34 %) ; il faut dire que c'est du domaine économique que notre établissement public tire l'essentiel de ces ressources depuis le passage au régime de la taxe professionnelle unique.

Les principales actions prévues au titre de cet axe au programme quinquennal consistent à :

- **renforcer la place de la métropole bordelaise sur l'axe Atlantique**, pour un montant de 50,9 M€ avec la suppression du bouchon ferroviaire Nord de Bordeaux et surtout la participation communautaire aux travaux de la ligne TGV Bordeaux Tours.
- **favoriser l'implantation et la pérennisation d'activités et d'entreprises productrices de richesses**, pour un montant de 59,5 M€. L'essentiel de ces crédits est consacré aux sites d'intérêt métropolitain, en conformité avec la politique de développement économique décidée par le Conseil de Communauté, à la mise au service du public des technologies d'information et de communication, comme par exemple, la boucle haut débit et à aménager différents sites d'activités communautaires ;
- **accroître le potentiel de formations, d'innovations et de recherches (contrat d'agglomération)**, pour un montant de 12,1 M€ essentiellement consacrés au pôle de gestion universitaire Bordeaux Bastide et à l'aménagement de l'écosite du Bourgailh ;
- **divers développements économiques**, pour un montant de 15,8 M€ dont 9,9 M€ sont consacrés au réaménagement et à la modernisation du MIN de Brienne, et 5,4 M€ au versement de subventions d'équipement pour favoriser l'implantation d'entreprises ;

**AXE 2 : AMELIORER LES TRANSPORTS ET LES CONDITIONS DE DEPLACEMENTS
ALTERNATIFS A LA VOITURE POUR FACILITER LA MOBILITE**

Axe prépondérant avec 844,9 M€ sur la période quinquennale, soit 52,5 % du PPI ; cet axe est néanmoins en réduction de 132 M€ soit 13,50 % par rapport au PPI 2006-2010, en raison d'une forte diminution des travaux relatifs à la 2^{ème} phase du tramway.

Y figurent principalement :

- 76,7 M€ pour le réseau de bus
- 278,4 M€ pour la réalisation de la deuxième phase du tramway
- 115,5 M€ pour le Pont Bacalan Bastide
- 55,2 M€ pour les travaux concomitants et indissociables du tramway
- 91,5 M€ pour les enveloppes secondaires et le fonds conjoncturel de voirie
- 77,0 M€ pour les travaux de voirie d'intérêt communautaire

Au titre de cet axe, il s'agit :

- d'organiser le stationnement et les livraisons

8,9 M€ sont consacrés à la réhabilitation des parcs publics communautaires et à l'amélioration de leurs équipements, à la création de parcs publics en faveur de l'intermodalité, en liaison avec le tramway et le réseau de bus, aux études de projets de parcs, et à l'acquisition d'un terrain pour la fourrière ;

- d'organiser le territoire pour maîtriser les flux (PDU)

181,3 M€ sont consacrés à la poursuite du maillage structurant des voies urbaines d'agglomération. A ce titre, peuvent être relevées la construction du pont Bacalan Bastide pour 115,5 M€, les voies primaires telles que la desserte du Nord de la Communauté, l'itinéraire Pessac/Talence/Bordeaux, et la participation communautaire à l'amélioration des voiries nationales dans l'agglomération avec notamment 26 M€ pour la mise à 2 x 3 voies de la rocade et les protections phoniques le long des routes nationales.

- d'améliorer les transports collectifs pour les rendre compétitifs en favorisant l'intermodalité

278,4 M€ sont destinés à financer la réalisation de la deuxième phase du tramway (hors déviation réseaux EP et plan de circulation associé).

Cet axe comprend également, pour un montant total de 92,6 M€, l'optimisation et la restructuration du réseau de bus en organisant la complémentarité avec les autres modes (15,5 M€), l'amélioration de la qualité de l'offre avec l'acquisition d'autobus (56,3 M€) et la réalisation de pôles intermodaux (8,3 M€) ainsi que la poursuite des études préliminaires de la 3^{ème} phase du T.C.S.P. (7,5 M€) ;

- de partager autrement l'espace public

Il s'agit, pour 128,2 M€ de :

- * réaffecter et requalifier les voiries principales de l'agglomération. 77 M€ sont prévus pour financer l'acquisition et les travaux de voirie d'intérêt communautaire ;
- * réaliser un programme de réaménagement des espaces publics associé au tramway (travaux concomitants et indissociables) pour 51,2 M€ ;
- favoriser les piétons et les cyclistes avec 2 M€ de participation aux études de cheminements doux sur l'agglomération.

Un schéma directeur des circulations piétonnes sera élaboré, ainsi qu'une mise à jour du schéma des orientations douces et l'accompagnement des communes pour la protection et la mise en valeur des espaces naturels et des espaces remarquables de l'agglomération à forte valeur écologique.

- divers déplacements (153,4 M€)

Ce sous-axe regroupe d'importants travaux de gestion et de maintien du patrimoine voirie (y compris les moyens) pour un montant de 49,4 M€, mais ce sont les enveloppes communales et le fonds conjoncturel de voirie (91,5 M€) qui en constituent l'essentiel.

Outre la création du Conseil de Mobilité s'appuyant sur les Plans de Déplacements des Entreprises (PDE), notre Institution favorisera, dans le cadre de ses compétences, les initiatives en faveur du covoiturage et les actions facilitant l'usage du vélo, des déplacements des piétons et des personnes à mobilité réduite. Elle proposera à l'Etat d'affecter la troisième voie de la rocade au covoiturage.

AXE 3 : REEQUILIBRER LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET AMELIORER LA QUALITE DE L'HABITAT

Cet axe s'élève à 267 M€ ; il comprend 4 sous-axes consistant à :

- dynamiser le cœur de l'agglomération avec des opérations d'aménagement des espaces publics du centre historique tel que l'aménagement des quais (20,5 M€) ;
- rééquilibrer le développement urbain

De nombreux aménagements de ZAC et des restructurations de centres bourgs sont prévus pour un montant de 110,5 M€ ;

- combattre le processus de dévalorisation et de ségrégation des quartiers les plus fragiles en soutenant financièrement la création et l'amélioration des logements sociaux, en accompagnant les opérations de réhabilitation et de construction/démolition dans les sites prioritaires au titre de la politique de la ville, les opérations de restructuration des

quartiers d'habitat social (contrats de ville) et en organisant l'accueil des gens du voyage. Pour ces actions sont prévus 66,1 M€.

- divers urbanisme et aménagement

Le montant des crédits prévus est de 69,9 M€. Ce sous-axe comprend notamment l'aménagement de nouvelles zones : hors centres villes, renouvellement urbain et développement économique, tels que le PAE de Cérillan à Saint-Médard-en-Jalles pour 1,6 M€, la gestion et la rénovation d'écoles primaires et maternelles pour 21,2 M€, des acquisitions foncières pour 45,7 M€, et diverses études d'urbanisme, d'aménagement et d'habitat pour 1,5 M€.

Le domaine de l'urbanisme et l'habitat auquel il convient d'intégrer l'opération d'aménagement des quais ainsi que la politique de la ville reste le troisième domaine d'intervention communautaire, après les transports et la voirie.

AXE 4 : PROTEGER LES RESSOURCES ET EQUILIBRES NATURELS

Depuis plusieurs années, la Communauté considère que la préservation de l'environnement est l'affaire de tous et que sa prise en compte passe par son intégration dans diverses actions publiques sectorielles concourant notamment à la sensibilisation du citoyen.

Elle a, dans ce but, défini un certain nombre d'orientations et de pistes d'action dans le cadre de sa « Charte de l'environnement vers le développement durable ».

- 305,5 M€ sont prévus pour préserver l'environnement et assurer un développement durable. Les principales actions concernent :

- la collecte et le traitement des déchets (plan TRIVAC)

Trier et valoriser les déchets, réhabiliter les décharges de Bourgaillh et de Labarde, coordonner la collecte des déchets et veiller à la propreté de la ville, réorganiser la collecte notamment en construisant, entre autres, un centre administratif, telles sont les actions prévues ou qui se poursuivent au PPI 2007-2011. A cet effet, il convient de prévoir les moyens et les véhicules indispensables à ces missions, soit 61,2 M€.

- l'alimentation en eau

- 11,6 M€ sont prévus au PPI 2007-2011 pour protéger nos ressources en eau, alimenter la presqu'île d'Ambès en eau industrielle, et participer au développement de la protection incendie sur le territoire communautaire. C'est d'ailleurs la défense incendie qui mobilise la plupart des crédits puisque 9,3 M€ sont consacrés à la pose d'hydrants, à la participation communautaire à l'extension des centres de secours de Bordeaux Maigne et de Bassens ou la construction des centres de secours de Bruges et de Saint-Médard-en-Jalles.

- l'assainissement eaux pluviales

- 76,8 M€ sont prévus pour lutter contre les inondations, protéger durablement les milieux récepteurs et développer les réseaux, dont :
 - * équipements primaires 33,9 M€
 - * fonds conjoncturel EP 14,7 M€
 - * réseaux secondaires 17,2 M€.

- l'assainissement eaux usées

L'effort reste soutenu dans ce domaine avec 143,9 M€ dont 75,9 M€ pour poursuivre la mise en conformité et étendre les stations d'épuration (Ambès CD10, Clos de Hilde à Bègles, Lille à Blanquefort, Louis Fargue à Bordeaux, Cantinolle à Eysines et la Melotte à Saint-Vincent-de-Paul), ou en créer de nouvelles comme la station de Brazza.

- 19,8 M€ sont prévus pour étendre les réseaux primaires permettant de raccorder les eaux usées aux stations d'épuration
- 24,5 M€ sont consacrés au fonds conjoncturel eaux usées
- 9,8 M€ sont affectés aux réseaux secondaires (et diverses opérations à caractère général).

- les cimetières et crématorium

Les crédits inscrits à ce programme (5,4 M€) concernent essentiellement l'aménagement de secteurs dans les parcs cimetières, et la création d'un nouveau cimetière (Bois Gramond) à Eysines.

- la mise en valeur d'espaces naturels (3,4 M€)

Il s'agit pour l'essentiel du plan Garonne pour 2,160 M€ et d'actions en faveur du parc intercommunal des Jalles.

- Divers - Environnement et cadre de vie

Pour répondre aux objectifs du Protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notre Etablissement doit renforcer ses actions dans le cadre d'un Plan Climat.

Ce plan concernera, de façon prioritaire, le logement et les déplacements. Il viendra compléter les actions concernant la protection des ressources, le tri et la valorisation des déchets, la protection des espaces naturels et des espaces remarquables de l'agglomération.

Par ce plan, la Communauté Urbaine de Bordeaux a prévu une enveloppe de 3 M€ dont 1 M€ seront inscrits en 2007.

Par le biais d'aides à l'acquisition d'éco-composteurs et de bacs de récupération d'eau de pluie, la Communauté entend développer le geste responsable de préservation de l'environnement. Cette action s'accompagnera d'une campagne de communication pour promouvoir l'éco-citoyenneté par notamment la distribution de livrets sur les gestes éco-citoyens. 1,2 M€ sont prévus à cet effet.

AXE 5 : MOTIVER ET MOBILISER LES RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES POUR AMELIORER NOTRE EFFICACITE

Le montant des crédits affectés à cet axe, pour maintenir et développer les moyens des services, améliorer les conditions de travail des agents communautaires, est en très nette régression par rapport au PPI 2006-2010 avec 53,4 M€ pour 83 M€ l'an passé.

Cet axe se subdivise en 7 sous axes consistant à mettre à disposition des services des locaux adaptés et équipés, avec notamment 23,4 M€ pour la restructuration de l'Hôtel de la CUB, un parc de véhicules adapté, renouvelé par des véhicules à énergies alternatives à hauteur de 30 %, à équiper les services de moyens de communication performants (réseau téléphonique système TETRA, TIC, Intranet d'agglomération).

Il s'agit également de développer et maintenir des équipements informatiques et des logiciels adaptés et performants et mettre à disposition des services communautaires des fonds documentaires fiables.

Récapitulés selon les axes de la segmentation budgétaire, les crédits proposés au PPI 2007-2011 sont donc répartis comme suit :

- promouvoir un développement économique durable : 138,2 M€
- améliorer les transports et les conditions de déplacements alternatifs à la voiture pour faciliter la mobilité : 844,9 M€
- rééquilibrer le développement urbain et améliorer la qualité de l'habitat : 267 M€
- protéger les ressources et équilibres naturels : 305,5 M€
- motiver et mobiliser les ressources humaines et matérielles pour améliorer notre efficacité : 53,4 M€.

II – LES MODALITES PREVISIONNELLES DE FINANCEMENT DU PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS 2007-2011

Le programme quinquennal fait apparaître un montant d'emprunts de 801,7 M€, soit 49,8 % des ressources du programme.

Hormis les financements affectés à la réalisation du tramway, la part de l'emprunt dans le financement du programme quinquennal s'établit à 644 M€, soit 40 %.

Plan prévisionnel de financement

Financement programme quinquennal avec le tramway			Financement programme quinquennal sans le tramway		
NATURE	MONTANT	% dans total	NATURE	MONTANT	% dans total
Emprunts	801 650 955	49,82 %	Emprunts	644 197 757	48,66 %
Ressources spécifiques	232 314 758	14,44 %	Ressources spécifiques	232 314 758	17,55 %
Subvention tramway	20 000 000	1,24 %	Subvention tramway	0	0,00 %
Cessions d'éléments d'actif	27 000 000	1,68 %	Cessions d'éléments d'actif	27 000 000	2,04 %
Autofinancement tramway	107 585 196	6,69 %	Autofinancement tramway	0	0,00 %
Autofinanc autres budgets	420 484 928	26,13 %	Autofinanc autres budgets	420 484 928	31,76 %
TOTAL	1 609 035 837	100,00 %	TOTAL	1 323 997 443	100,00 %

III – LE PROGRAMME D'EQUIPEMENT 2007

Tous investissements confondus, ce programme s'élève à 397,1 M€. Il est inférieur à celui de 2006 (410 M€) de 3,15 %. Une des raisons principales de cette réduction des dépenses réside dans la réalisation de la phase 2 du tramway, qui passe de 155,1 M€ en 2006 à 149,7 M€ en 2007.

AXE 1 : PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

Les projets relevant de cet axe (budget principal et budgets annexes) s'élèvent à 30,3 M€.

Les actions prévues au titre de cet axe pour 2007 consistent à :

- renforcer la place de la métropole bordelaise sur l'axe atlantique, pour un montant de 3,45 M€ dont 3 M€ consacrés à la suppression du bouchon ferroviaire.
- favoriser l'implantation et la pérennisation d'activités et d'entreprises productrices de richesses pour un montant de 19,2 M€ dont 12,6 M€ pour structurer l'offre autour des sites d'intérêt métropolitain ;
- accroître le potentiel de formations, d'innovations et de recherches (contrat d'agglomération) pour un montant de 3,6 M€ répartis entre la participation communautaire à la restructuration des sites universitaires ; (2,6 M€) et l'aménagement de l'écosite du Bourgailh (1 M€) ;
- divers développements économiques pour 4,1 M€, essentiellement consacrés au MIN de Brienne et notamment la restructuration de la Halle Centrale et l'extension de bâtiments administratifs (2,9 M€).

AXE 2 : AMELIORER LES TRANSPORTS ET LES CONDITIONS DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS A LA VOITURE POUR FACILITER LA MOBILITE.

Cet axe représente 249,2 M€, soit 62,8 % du programme d'équipement 2007.

Les actions inscrites à cet axe consistent à :

- organiser le stationnement et les livraisons (PDU) avec 3,5 M€ en quasi-totalité consacré à l'aménagement d'une nouvelle trémie au parc de stationnement de Mérignac, dans le cadre de la ZAC du centre ville, et la participation communautaire à la réalisation de parcs publics en faveur de l'intercommunalité, en liaison avec le tramway et le réseau bus.
- organiser le territoire pour maîtriser les flux

17,9 M€ sont prévus dont :

- 13,1 M€ au titre de la voirie primaire
- 0,3 M€ pour le pont Bacalan Bastide
- 4,2 M€ de participation à l'amélioration des voiries nationales.

- améliorer les transports collectifs pour les rendre compétitifs en favorisant l'intermodalité (PDU).

C'est la partie prépondérante de ce programme avec **172,4 M€**.

Les transports sont dotés de :

- 152,4 M€ pour la 2^{ème} phase du tramway dont 1 M€ consacré à la déviation

des réseaux EU, et 1,6 M€ au plan de circulation associé

- 10,2 M€ pour le réseau de bus
- 3,7 M€ pour l'aménagement des pôles intermodaux Bordeaux Saint-Jean et Cenon Pont Rouge.

- partager autrement l'espace public (PDU)

25,9 M€ sont consacrés à ce sous-axe.

Les actions projetées dans le domaine de la voirie s'inscrivent dans la suite des actions importantes programmées les années passées avec notamment :

- 13 M€ pour les travaux de voirie d'intérêt communautaire.
- 12,9 M€ pour les travaux concomitants au tramway.

- divers déplacements pour **29 M€** dont :

- 17,4 M€ pour les enveloppes secondaires.
- 2,3 M€ pour le fonds conjoncturel voirie.
- 6,8 M€ sont destinés au maintien du patrimoine voirie avec notamment :
 - * 0,750 M€ en 2007 pour les actions à programmer en matière de circulation, signalisation, déplacements des 2 roues, piétons et personnes à mobilité réduite.
 - * 0,450 M€ étant par ailleurs programmés pour le versement aux communes, aides à l'étude de la réalisation de cheminements doux.

AXE 3 : REEQUILIBRER LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET AMELIORER LA QUALITE DE L'HABITAT

Cet axe s'élève à 58,5 M€ et comprend 4 sous-axes.

- dynamiser le cœur de l'agglomération

- 12 M€ sont destinés à l'aménagement des quais rive gauche

- rééquilibrer le développement urbain

Pour assurer un développement urbain équilibré, les crédits d'urbanisme et d'habitat s'élèvent à 19,4 M€ essentiellement consacrés à l'aménagement de ZAC et à la restructuration de centres bourgs.

- combattre les processus de dévalorisation et de ségrégation des quartiers les plus fragiles

12,6 M€ permettent en 2007 de :

- soutenir la création et l'amélioration de logements sociaux : 1,3 M€
- d'accompagner les opérations de réhabilitation et de construction/démolition (politique de la ville) pour 10,9 M€.

- autres actions en matière d'urbanisme et d'aménagement

14,5 M€ sont prévus en 2007 dont notamment :

- 9 M€ pour les acquisitions foncières ;
- 4 M€ pour les agencements et aménagements d'écoles primaires et maternelles.

AXE 4: PROTEGER LES RESSOURCES ET EQUILIBRES NATURELS.

50,6 M€ sont prévus pour la préservation de notre environnement,

- pour collecter et traiter les déchets (Plan TRIVAC)

- 12,7 M€ sont prévus en 2007 dont 3,5 M€ pour le renouvellement du matériel de collecte, 4,9 M€ pour l'aménagement de centres de recyclage et 2,950 M€ pour la réhabilitation des décharges du Bourgailh et de Labarde

- l'eau :

- 1,1 M€ dont 0,3 M€ pour l'extension des centres de secours de Bassens et de Saint-Médard-en-Jalles, ainsi que 0,3 M€ pour la pose d'hydrants.

- pour limiter les inondations, protéger durablement les milieux récepteurs et développer les réseaux d'eaux pluviales.

14,4 M€ sont prévus en 2007 dont :

- 2,9 M€ pour le fonds conjoncturel eaux pluviales,
- 5,9 M€ pour les bassins versants, avec notamment 2,2 M€ pour le bassin

versant Peugue/Carrère,

- 3 M€ pour le schéma directeur des eaux pluviales,
 - 3 M€ pour les enveloppes communales.
- pour protéger durablement les milieux récepteurs des eaux pluviales 0,365 M€ sont prévus pour l'acquisition de bacs de récupération des eaux de pluie et d'éco-composteurs.
 - pour l'assainissement eaux usées, c'est 19,9 M€ qui sont prévus au programme d'équipement 2007 dont 7,5 M€ pour la poursuite des travaux de mise aux normes des stations d'épuration (Ambès, Cantinolle, Lille, Clos de Hilde et la Melotte) et la création de nouvelles, telle la station quai de Brazza.
 - 4,9 M€ sont consacrés au fonds conjoncturel Eaux usées et 2,8 M€ pour les enveloppes communales.
 - pour les cimetières et crématorium : 1,245 M€ dont 0,700 M€ pour les travaux d'extension du Cimetière du Bois de Gramond à Eysines et 0,3 M€ pour l'aménagement de secteurs dans les parcs cimetières.
 - au titre de l'Environnement et du Cadre de Vie, 1 M€ sont prévus en 2007 pour mener des actions dans le cadre du Plan Climat.

AXE 5 : MOTIVER ET MOBILISER LES RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES POUR AMELIORER NOTRE EFFICACITE

Cet axe est doté en 2007 de 8,4 M€ pour mettre à disposition des services les locaux et les adapter, améliorer les moyens de communication de manière performante, disposer de véhicules performants et non polluants, de moyens informatiques et de fonds documentaires fiables.

Les crédits inscrits pour l'ensemble des actions décrites ci-dessus seront renforcés par des reports conséquents notamment dans le domaine du développement économique, de l'aménagement urbain et de la politique de la ville et de la voirie.

Récapitulés selon les axes de la segmentation budgétaire, les crédits proposés au programme d'équipement 2007 sont donc répartis comme suit :

- promouvoir un développement économique durable : 30,3 M€
- améliorer les transports et les conditions de déplacements alternatifs à la voiture pour faciliter la mobilité : 249,2 M€
- rééquilibrer le développement urbain et améliorer la qualité de l'habitat : 58,5 M€
- protéger les ressources et équilibres naturels : 50,6 M€

- motiver et mobiliser les ressources humaines et matérielles pour améliorer notre efficacité : 8,5 M€.

Les modalités prévisionnelles de financement du programme d'équipement 2007

En fonction des ressources prévisibles, le financement du programme d'équipement 2007 se présente comme suit :

Plan prévisionnel de financement

Financement programme d'équipement avec le tramway			Financement programme d'équipement sans le tramway		
NATURE	MONTANT	% dans total	NATURE	MONTANT	% dans total
Emprunts	188 498 341	47,47 %	Emprunts	90 315 904	36,94 %
Ressources spécifiques	39 705 391	10,00 %	Ressources spécifiques	39 705 391	16,24 %
Subvention tramway	7 000 000	1,76 %	Subvention tramway	0	0 %
Cessions d'éléments d'actif	6 000 000	1,51 %	Cessions d'éléments d'actif	6 000 000	2,45 %
Autofinancement tramway	47 416 502	11,94 %	Autofinancement tramway	0	0 %
Autofinancement autres budgets	108 488 547	27,32 %	Autofinancement autres budgets	108 488 547	44,37 %
TOTAL	397 108 781	100,00 %	TOTAL	244 509 842	100,00 %

Au regard de l'ensemble des éléments présentés ci-dessus qui sont en ligne avec les orientations définies pour la fin de la mandature par le conseil de Communauté lors de sa séance du 17 décembre 2004, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **adopter**, tel qu'il vous est proposé, le programme pluriannuel des investissements 2007-2011, dont le document de présentation segmenté par objectif est joint en annexe, sachant que les programmes portant sur les années 2008 à 2011 seront réexaminés au moment de la préparation budgétaire de chaque exercice pour être adaptés en fonction de nouvelles priorités susceptibles de se dégager et de l'évolution des possibilités financières de notre Etablissement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention des élus du groupe Communauté d'Avenir et le groupe des Verts

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 décembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

?

M. HENRI HOUDEBERT

